

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
du Conseil municipal tenue le 20 mars 2007 à 19h35
VILLE DE SAINT-QUENTIN

PRÉSENT-E-S: Le Maire Robert Beaulieu; les conseillers-ères Rita Gagnon, Nicole Somers, Jocelyne Bossé, Jean-Guy Beaulieu et Rodrigue Levesque.

AUSSI PRÉSENT-E-S: Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière; Roger Cyr, Directeur des finances et opérations et Linda Borris, secrétaire réceptionniste.

Le Maire appelle l'assemblée à l'ordre et récite une prière.

RÉSOLUTION 2007-33

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que l'**ordre du jour** soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-34

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que le **procès-verbal de la réunion régulière du 13 février 2007**, soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-35

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que les **factures du mois de février 2007** des comptes ci-dessous soient approuvées telles que présentées:

Compte général	85 057,12\$	
Salaires de février 2007	29 188,51\$	
Compte eau et égout	<u>47 447,09\$</u>	
Total payé en février 2007	161 692,72\$	VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-36

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que les **procès-verbaux des réunions du Conseil des 13 février 2007 et 27 février 2007** soient reçus tels que présentés. VOTE UNANIME.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 13 FÉVRIER 2007

RÉSOLUTION 2007-37

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que **M. Yannick O'Brien** soit **embauché au poste saisonnier (temporaire) au service des travaux publics** de la Ville de Saint-Quentin, soit de 4 à 5 mois par année, au taux horaire prévu pour ce poste, et ce, à compter du début mai 2007. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-38

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, de **réserver un espace publicitaire, au coût de 300,00\$**, en vue de la promotion de la Ville de Saint-Quentin, sur un **napperon produit par M. Luc Bernier d'Enseignes X-Trême** et qui sera distribué dans plusieurs restaurants de Saint-Quentin et Kedgwick. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-39

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que le **conseiller Rodrigue Levesque** soit désigné **membre au sein du Comité permanent des mesures d'urgence** de la Ville de Saint-Quentin, en remplacement de M. Jean-Guy Beaulieu. VOTE UNANIME.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 27 FÉVRIER 2007**RÉSOLUTION 2007-40**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Beaulieu et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, qu'une **demande d'aide financière** soit adressée **par la Directrice des Loisirs et Vie communautaire**, auprès du **ministère du Patrimoine canadien**, dans le cadre du programme «Le Canada en fête!», en vue de **l'organisation de festivités soulignant la Fête du Canada**. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-41

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Beaulieu et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, **d'allouer la somme de 295,00\$ à l'Association Touristique du Restigouche** en vue de la participation de l'industrie touristique du Restigouche aux Salons touristiques de Montréal et Québec qui se dérouleront respectivement du 30 mars au 1^{er} avril et du 20 au 22 avril, et de **mandater Mme Isabelle Bernard**, agente touristique, à **assister au Salon touristique de Québec**. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-42

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que le **salaire de l'adjointe administrative soit modifié** selon la recommandation du Comité du personnel, **à compter du 26 mars 2007**. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-43

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que **M. Wayne Violette** soit embauché afin de combler le **poste saisonnier permanent de préposé aux travaux publics** de la Ville de Saint-Quentin, au salaire fixé pour ce poste, et ce, à partir du 2 avril 2007. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-44

Conformément à l'article 30 de la Loi sur les municipalités, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Beaulieu et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que le **conseiller Rodrigue Levesque** soit désigné **Maire suppléant par intérim** de la Ville de Saint-Quentin. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-45

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Beaulieu et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que les **signataires autorisés aux documents financiers et légaux** de la Municipalité soient, le Maire Robert Beaulieu ou la Maire suppléante Rita Gagnon ou le Maire suppléant par intérim Rodrigue Levesque et M. Roger Cyr, Directeur des finances et opérations ou Mme Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-46

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Beaulieu et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, qu'une **dérogation à l'article 4.6 (3), relatif aux expositions temporaires**, du manuel des politiques et procédures du Centre touristique de l'ancienne gare, soit **accordée à M. Mario Cyr, artiste**, afin de lui permettre d'exposer ses œuvres durant une **période de deux mois, soit juillet et août 2007**.
ADOPTÉE AVEC UN «NON».

RÉSOLUTION 2007-47

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que **les amendements aux politiques administratives** nos 2003-21 (émission des permis d'aménagement) et 2004-23 (éligibilité et liens de parenté des employé-e-s municipaux), et **que les nouvelles politiques administratives** nos 2007-26 (appréciation de rendement des employé-e-s), 2007-27 (remise de dons aux organismes communautaires), 2007-29 (demande de dérogation au comité d'urbanisme), 2007-30 (achat de présents lors d'occasions spéciales), 2007-31 (procédures de recrutement et d'embauche) et 2007-32 (rapport annuel et planification annuelle des services), soient approuvés tels que soumis. VOTE UNANIME.

AFFAIRES NOUVELLES**RÉSOLUTION 2007-48**

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que les **marges de crédit pour opérations courantes** de la municipalité, étant les **marges MC 1** des folios 7089 (compte général) et 7090 (compte eau et égouts), **soient renouvelées pour une année** à compter de la date d'échéance du 20 avril 2007 et **majorées à 50 000,00\$ chacune**. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-49

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que la **marge de crédit pour projets de capitaux**, étant la **marge MC 2** du folio 7089 au **montant de 200 000,00\$, soit renouvelée pour une année** à compter de la date d'échéance du 20 avril 2007; et que la **marge de crédit MC 4** du folio 7089 au **montant de 400 000,00\$ soit fermée**, le projet visé ayant été complété. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-50

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que la greffière municipale, le trésorier ou le maire est **autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick** une débenture de la municipalité de Saint-Quentin d'un montant de **trente six milles dollars (36 000,00\$)** selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Saint-Quentin **convient d'émettre des chèques postdatés** à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, **pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture**. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-51

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, qu'un **montant de 231 000,00\$** constituant le solde non utilisé d'une autorisation d'emprunt de 400 000,00\$, obtenu le 4 novembre 2004 par le décret ministériel #04-84, pour la **construction du bâtiment de l'Ancienne gare, soit annulé** conformément à l'article 10 de la Loi sur les emprunts des capitaux par les municipalités. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2007-52

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que la Ville de Saint-Quentin demande à la **Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter** en vue d'une dépense en capital pour la durée et la somme suivante :

But	Somme	Durée
<u>Service d'hygiène environnementale</u>		
Barrage à la prise d'eau potable	125 000,00\$	10 ans

VOTE UNANIME.

AJOURNEMENT

Il est proposé que la réunion régulière soit ajournée à 20h07.

Suzanne Coulombe, Greffière

Robert Beaulieu, Maire